

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Ch. 05 OCT. 2022

La Présidente de Limoges Métropole,

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

N° 202200554

VE: le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-10, R.151-18 et L.151-2,
VE: le décret n° 105 du 20 septembre 2009 relatif au Plan local d'urbanisme de Peyrilhac,
VE le code de l'environnement, notamment l'article L.101-6,
VE notamment les documents annexes,
CONSIDÉRANT, qu'il a en vue de mettre à jour les annexes du document de Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac sont mises à jour en un document annexé au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'intégration de l'élaboration des cartes annexes.

ARTICLE 2. Le présent arrêté est affiché sur le site officiel de la commune de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole, dans un délai de deux mois.

Paris à Limoges, 19 rue Renaud PAILLOUX, le

05 OCT. 2022

La Présidente,

Gaëlle LAUREN

Présidente de Limoges Métropole
Présidente de la Communauté Urbaine
Présidente de la Communauté Urbaine

Publié le: 10/10/2022



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200554_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_PEYRILHAC.pdf
(.pdf, 3,3 Mo)



TÉLÉCHARGER